



LA COMMUNE DE CUVAT

VOUS INFORME

ALSH D'ALLONZIER-la-CAILLE

Nous vous informons que, cette année encore, **10 places** sont réservées aux enfants de CUVAT auprès de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de la Commune d'ALLONZIER-la-CAILLE.

Les inscriptions et pré-réservations sont gérées uniquement par la Commune de CUVAT.

1° / INSCRIPTIONS

Le dossier d'inscription permet l'accès aux places réservées par le biais de pré-réservations.

Les documents constituant ce dossier sont à télécharger sur le site de la Commune www.cuvat.fr.

Chaque dossier devra être **impérativement** accompagné des documents indiqués.

2° / PRÉ-RÉSERVATIONS

La pré-réservation permet de faire connaître vos besoins.

Toutes les demandes de pré-réservation sont étudiées par la Commission « Scolarité, Jeunesse et Solidarité Intergénérationnelle ». Après examen, un courriel vous est envoyé afin de valider ou non vos demandes.

Les demandes de pré-réservation, validées par CUVAT, sont ensuite transmises à l'ALSH d'ALLONZIER-la-CAILLE avec le dossier d'inscription des enfants concernés.

Les personnes dont les demandes de pré-réservation auront été validées :

- recevront alors un courriel de l'ALSH d'ALLONZIER-la-CAILLE avec leur identifiant et leur mot de passe leur permettant d'accéder à leur espace personnel sur le portail famille « 3D OUEST », plateforme d'inscription sécurisée de la Commune d'ALLONZIER-la-CAILLE ;
- pourront effectuer leurs réservations définitives (elles devront correspondre à celles indiquées dans les demandes de pré-réservation).

La fiche de pré-réservation pour la 1^{ère} période est à télécharger sur le site de la Commune www.cuvat.fr.

Les fiches de pré-réservation pour les périodes suivantes seront mises en ligne au fur et à mesure (à télécharger sur le site de la Commune www.cuvat.fr).

Seuls les dossiers complets seront pris en compte. Ils doivent obligatoirement être :

- soit **renvoyés par courriel** à : bienvenue@cuvat.fr,
- soit **déposés auprès du secrétariat de la Mairie de CUVAT** aux jours et heures d'ouverture suivants :
 - * **lundi** : 9h00/11h30,
 - * **mardi et jeudi** : 14h00/18h00.

Tout autre mode de transmission entraînera le rejet du/des dossier(s).

**La date limite de transmission des dossiers en Mairie de CUVAT
est fixée au 17 août 2026.**

Tout dossier, déposé après cette date, ne sera pas pris en compte.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez adresser votre demande par courriel à :
bienvenue@cuvat.fr